RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
*Liberté*
*Égalité*
*Fraternité*

# Extrait du
# Bulletin Officiel des Finances Publiques-Impôts

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Identifiant juridique : BOI-BIC-CHG-40-20120912
Date de publication : 12/09/2012

## BIC – Frais et charges – Frais et charges d'exploitation

### Positionnement du document dans le plan :

BIC - Bénéfices industriels et commerciaux
Frais et charges
Titre 4 : Les frais et charges d'exploitation

**1**

Les charges d'exploitation sont des dépenses qui n'ont pas pour conséquence l'entrée d'un nouvel élément dans l'actif de l'entreprise. Ce sont les achats de biens et services nécessaires à l'exploitation de l'entreprise.

**10**

Le présent chapitre sera consacré :

- aux achats (chapitre 1, BOI-BIC-CHG-40-10) ;

- aux charges externes (chapitre 2, BOI-BIC-CHG-40-20) ;

- aux impôts et taxes (chapitre 3, BOI-BIC-CHG-40-30) ;

- aux rémunérations des salariés autres que le conjoint de l'exploitant individuel ou de l'associé d'une société et aux charges sociales correspondantes (chapitre 4, BOI-BIC-CHG-40-40) ;

- aux rémunérations de l'exploitant individuel, des associés de sociétés et des membres de leurs familles et aux charges sociales correspondantes (chapitre 5, BOI-BIC-CHG-40-50)

- au relevé de certains frais généraux (chapitre 6, BOI-BIC-CHG-40-60).


ISSN : 2262-1954
Exporté le : 14/06/2025
https://bofip.impots.gouv.fr/bofip/3847-PGP.html/identifiant=BOI-BIC-CHG-40-20120912